

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 28 / 2023

OBJET :

FONDS D'AIDE AUX JEUNES
2023

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

5 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) et PICHOT et Mr GARNIER

Madame D. LEJEUNE a été élue secrétaire de séance

Le Maire évoque un courrier reçu du Conseil Départemental, sollicitant la commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), pour l'exercice 2023.

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL,
A 9 voix POUR contre 1 ABSTENTION

. DECIDENT d'allouer une participation financière au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (F.A.J.),

. FIXENT le montant de la participation communale à 500 euros, pour l'année 2023.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20231012-28-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

